



PREAVIS.ORG ~ TEXTOTHÈQUE
<http://www.preavis.org/breche-numerique-blog/>

Michel CAILLAT, « Ce que M. Fillon n'a pas dit sur les retraites », extrait de *la lettre d'ATTAC* 45 n°42 (été 2007).

CE QUE M. FILLON N'A PAS DIT SUR LES RETRAITES...

« Je ne vois pas comment ne pas être engagé » disait l'écrivain et poète Michel Deguy. « Il n'y a pas d'immaculée conception » affirmait le sociologue Pierre Bourdieu. En effet, tout discours est pris dans les rets de l'idéologie, à commencer par le discours économique.

Le jour où François FILLON, le « père » de l'anti-sociale réforme des retraites devient Premier Ministre, rien ne semble pouvoir s'opposer à la victoire de la simplification outrancière, des préjugés, de l'idéologie de la force des choses et au bout du compte de la désinformation. M. Fillon a appuyé sa réforme sur ce slogan lourd et malhonnête : « Il y aura trop de vieux on ne pourra plus payer les retraites. Il n'y a pas d'autre politique possible ». Or, le choix du système de retraites est un choix de société ; il semble logique que les Français soient informés et qu'il y ait un vrai débat d'idées. C'est à vous, journalistes, d'interroger et de vous interroger. Peu importe qu'on soit ou non d'accord avec les réflexions ci-dessous pour peu qu'on argumente. Chacun pourra alors se déterminer.

De ceux qui s'autoproclament objectifs et neutres, Marc Paillet disait : « Quand on défend les valeurs de l'ordre existant, on peut facilement se réclamer des faits, de la nature des choses, du bon sens. Se dresser contre la société apparaît toujours comme une prospective, un jugement, une opinion. On glisse vers le partial. Un parti pris qui s'assume vaut mieux qu'une opinion qui se camoufle ». Trop d'opinions, par les temps qui courent, se camouflent.

1. La charge des retraites est, à terme, économiquement supportable.

En 2000, environ 12% du PIB sont consacrés à faire vivre les retraités contre 4% en 1960. Pour garantir les retraites à l'horizon 2040, il faudrait leur consacrer 18% du PIB (6 points de plus) soit une augmentation d'environ 0,3% chaque année. Il suffit donc d'augmenter de 0,3% les cotisations chaque année pour résoudre le problème. Car, dans le même temps, au rythme de croissance pourtant assez faible (2 à 3% en moyenne), le PIB aura au moins doublé. On va passer de 1500 milliards d'euros en 2000 à 3000 milliards d'euros en 2400.

2. Les cotisations sociales sont un élément du salaire : c'est le salaire dit indirect.

Les conquêtes sociales ont en effet permis d'avoir un salaire global composé du salaire directement perçu par les salariés (le salaire net) et un salaire indirectement reçu par les salariés, un salaire socialisé (les cotisations sociales qui financent les retraites, les dépenses de santé, etc.). Il ne faut donc pas se laisser tromper par les apparences qui laissent croire que « les cotisations sociales sont prélevées sur la masse salariale ». Ce qui voudrait dire que le salaire finance une partie de lui-même ! Les cotisations sociales ne sont pas prélevées sur le salaire mais sur la valeur ajoutée. C'est essentiel à retenir pour ne pas tomber dans le piège linguistique des « charges sociales ».

3. Assurer le financement des retraites est un choix politique.

Il y a trois moyens de financer les retraites compte tenu de l'évolution démographique : soit baisser leurs montants (diviser par presque deux le pouvoir d'achat des retraités par rapport à celui des actifs), soit retarder le départ des retraites (reculer de 9 ans l'âge de départ en retraites) soit augmenter la part des salaires dans la répartition de la valeur ajoutée en augmentant de 14-15 points le taux de cotisation sur 40 ans. Le problème des retraites n'est pas celui du « choc démographique » mais celui de la répartition de la richesse créée et de l'emploi. Figurer les mécanismes de distribution entre salaires et profits signifie ne pas toucher aux cotisations. Entre 1982 et 2002, selon les chiffres officiels, la part des salaires (retraites comprises) dans le PIB a régressé de 72 à 64%. La part des profits est passée de 28 à 36%. Tout projet refusant l'augmentation des cotisations vise à reporter sur une masse salariale figée, en dépit des gains de productivité, la charge supplémentaire due à l'évolution démographique. On peut être pour mais il faut assumer clairement ce choix et ne pas le faire passer pour une simple question de chiffres.

4. La défense des retraites est inséparable de l'exigence du plein emploi.

Si le chômage se maintient au taux actuel (9 à 10%), le report de l'âge est inopérant ; si le chômage recule, le report est inutile. Obliger à une durée de cotisations inaccessible (40 puis 42 voire 45 ans) c'est fermer les yeux sur l'entrée de plus en plus tardive dans la vie active, c'est oublier que les entreprises se débarrassent trop souvent d'actifs au-delà de 55 ans, c'est refuser de voir que deux personnes sur trois ne sont plus en situation d'emploi à 60 ans au moment de faire valoir leurs droits, c'est nier le fait que la masse croissante des précarisés (les travailleurs paupérisés) ne pourra pas cotiser assez longtemps pour obtenir une retraite à taux plein, c'est oublier que la majorité des salariés a hâte de souffler, d'avoir du temps libre. Obliger à une durée de cotisations inaccessible (40 puis 42 ans voire 45 ans) c'est baisser les pensions et moins bien vivre la dernière partie de sa vie.

5. Le projet d'allongement de la durée de cotisations à 40 puis à 45 ans équivaut à une augmentation la durée du travail sur l'ensemble de la vie.

Obliger à une durée de cotisations inaccessible est non seulement absurde tant que le chômage n'a pas été éradiqué, c'est un signe manifeste de régression sociale, l'évolution et les luttes ayant toujours permis d'utiliser les gains de productivité pour diminuer le temps de travail, pour augmenter les salaires et pour augmenter les profits (et oui, on a fait les trois depuis 1900).

6. Quel que soit le système, on ne finance jamais sa propre retraite.

Un capital placé aujourd'hui ne grossira que si un actif travaille demain. En capitalisation comme en répartition, les retraites sont un prélèvement sur la richesse produite par les actifs à un moment donné. Les 540 milliards d'euros (18% du PIB) nécessaires pour financer les retraites de 2040 seront forcément produits par les actifs de 2040. Comment un prélèvement de même montant deviendrait-il possible sous forme de primes, d'assurance-retraite ou de vente de titres financiers et impossible sous forme de cotisations ? Il faut en finir avec la croyance de l'épargne mise dans un « frigo » en 2003 pour la faire réapparaître en 2040. Ça ne marche pas comme ça mais certains ont intérêt à le faire croire en masquant le danger et l'inévitable inégalité du système par capitalisation (système d'épargne individuelle placée aujourd'hui en actions et obligations dans le but de se procurer des rendements financiers au moment de la retraite).

7. On ne peut attendre des marchés financiers les rendements faramineux qu'ils

promettent.

Le plus difficile à comprendre pour tous ceux qui croient aux miracles boursiers, et plus généralement, aux vertus prolifiques du capital est là : le capital engendrerait de la valeur ajoutée et ses propriétaires mériteraient une part de celle-ci. C'est un mythe car le capital n'est valorisé que par le travail humain de plus en plus productif. Une preuve par l'absurde : si le capital était capable de s'auto-engendrer, les bulles financières éclateraient-elles ?

8. Les fonds de pension ne sont pas complémentaires des régimes par répartition mais en sont des concurrents dangereux.

Les deux régimes ne sont pas compatibles à long terme car la rentabilité maximale du régime par capitalisation passe par le recul des salaires et de l'emploi à la base du premier. Les fonds exercent une énorme pression à la rentabilisation : baisse de la masse salariale traduite par des licenciements. Bien loin d'alléger la charge des actifs, le retraité devient le rival du salarié. L'alternative n'est donc pas entre un système de répartition condamné si l'on ne travaille pas 45 ans et une organisation mixant répartition et capitalisation. Elle est de financiariser la société en détournant la valeur ajoutée vers le capital au détriment au travail.

9. Affirmer vouloir baisser les impôts et les cotisations est une mesure incertaine économiquement, injuste socialement et démagogique politiquement.

Allons jusqu'au bout du raisonnement suicidaire : imaginez-vous qu'on vous dise demain : « On va supprimer les impôts et les cotisations sociales ». Ne vous réjouissez pas trop vite car il reste alors une question majeure : « On fait quoi et comment pour les routes, les infrastructures, les services publics, l'éducation, la santé, etc. ? » Baisser l'impôt sur le revenu qui est l'impôt le plus juste car progressif (déjà d'un faible rapport en France), accroît les inégalités puisque 50% des ménages (les plus modestes) ne le paient pas. Supprimer les cotisations sociales c'est oublier qu'elles sont une partie du salaire et la partie du salaire que les salariés ne mettront pas dans le pot commun (la Sécurité sociale) ils devront, selon leurs moyens, la mettre dans des assurances et autres plans d'épargne privés. On ne peut pas toucher de prestations sans cotisations. L'individuel remplace le collectif, le lien social explose, chacun s'assurant en fonction de ses ressources pour la maladie, la maternité, la retraite, etc. On peut être favorable à ce système mais il faut le dire ouvertement.

10. Ce plan dangereux de démantèlement de la protection sociale, est encouragé pour raisons de « petite politique » et de gros intérêts financiers.

Certains partis politiques savent bien que les cotisations pour la répartition sont obligatoires et étatiques tandis que des prélèvements équivalents ou supérieurs, mais versés à des fonds de pension privés, ne font plus partie des « prélèvements » obligatoires. Bref, il n'est pas difficile de limiter ces derniers à condition d'expliquer clairement toutes les conséquences de cette réduction. Ensuite, ce plan dangereux de démantèlement de la protection sociale, est encouragé par les fonds de pension eux-mêmes, qui, dans l'intervalle entre le versement des cotisations et le reversement de la pension, peuvent largement profiter de l'argent ainsi mis à leur disposition. La capitalisation est présentée comme le seul moyen d'éviter l'augmentation inconsidérée des cotisations. Or, il est évident que les prélèvements du système par capitalisation seront, par principe,

équivalents à ceux de la répartition (voir plus haut). Une augmentation équivalente des cotisations pourrait tout aussi bien assurer les retraites. Il y a donc deux possibilités de transfert aux retraités d'une part des revenus perçus par les actifs : soit de manière socialisée (collective) dans le système par répartition, soit de manière individuelle par achats d'actions, d'obligations dans le système par capitalisation. C'est un choix majeur. Il faut avoir le courage de le dire et d'en débattre sérieusement loin des idées reçues, des injonctions idéologiques, et des tromperies statistiques.

Pour tous renseignements et informations s'adresser à : comprendre@tiscali.fr